

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET À DES ASSOCIATIONS. DÉCISION

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à M Hélaudais
Mme Courrèges à M Hélaudais
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à M Mangon

Secrétaire de séance : M Francis Royer.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET À DES ASSOCIATIONS. DÉCISION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à plusieurs établissements scolaires et associations.

Dans une démarche d'accompagnement citoyen des jeunes pour l'année scolaire 2021-2022 en lien avec les établissements scolaires secondaires :

Dans le cadre du CESCO des Jalles et porté par le Collège François Mauriac sur la thématique "Le danger des écrans et de leurs contenus" : **700€**

Le projet réunit 7 établissements scolaires dont le collège François Mauriac, le collège d'Hastignan, le lycée Jehan Dupérier et des écoles du secteur.

Dans le cadre du CESC du Lycée Jehan Dupérier et de la Quinzaine de l'Égalité en novembre 2021: **500 €** pour des actions de sensibilisation auprès des lycéens (Spectacle Superprincesse et échanges avec les artistes).

Dans le cadre de projets culturels associatifs :

Projet de la jeunesse du monde, de l'association Dreamland à hauteur de 1 500 €.

Dreamland est nouvelle association créée sur Saint-Médard-en-Jalles en début d'année 2021. C'est aussi l'Eponyme du projet : *une proposition de voyage* à la rencontre de la jeunesse du monde entier, qui prendra la forme d'un documentaire de 80 minutes. Les jeunes nous parleront d'eux, de leurs expériences de vie, de ce qui les a construits mais aussi et surtout de leurs rêves, de leur avenir et de celui de leur pays. L'équipe de tournage propose un suivi de leurs parcours et une diffusion accompagnée d'un échange sur la période hivernale 2022.

Projet Commémoration du centenaire de la naissance Brassens, porté par un collectif d'associations, du 20 novembre au 5 décembre 2021, à hauteur de 3 500 €.

Ce projet rassemble plusieurs partenaires associatifs et se décline à travers des concerts, du théâtre, des expositions, des ateliers d'écriture.

Les établissements scolaires et la résidence autonomie Flora Tristan sont associés aux différents événements proposés sur la période. La subvention sera versée à l'association l'Estran qui coordonne le projet.

Projet Ateliers théâtre dans le temps scolaire, porté par la Compagnie à coucher dehors, à hauteur de 2 300 €.

La Ville a alloué une subvention de 5 850 € à la Compagnie à coucher dehors au Conseil Municipal du 3 février 2021 pour soutenir un projet d'ateliers théâtre (20h de pratique par élève pour 2 classes) qui se terminera par un spectacle à la fin du cycle.

Après un appel à participation auprès des écoles, la Ville a retenu les classes de CE2 proposées par l'école élémentaire Montaigne.

Afin de permettre aux 3 classes de ce niveau dans cette école de pouvoir bénéficier de cette expérience de pratique artistique inédite, il est proposé d'allouer une subvention complémentaire de 2 300 € à la Compagnie à coucher dehors.

Les séances démarreront à l'automne 2021 avec un spectacle prévu en début d'année 2022.

Saint-Médard Aeromodel Club (SMAC), dans le cadre du fonctionnement de l'association : 400 €.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide le versement des subventions aux associations et établissements scolaires énumérés ci-dessus.

Impute les sommes correspondantes à l'article 6574 pour les subventions de fonctionnement, au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 juin 2021

pour expédition conforme

Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|---|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | DG21_081 |
| Date de la décision : | 2021-06-29 00:00:00+02 |
| Objet : | VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET À DES ASSOCIATIONS. DÉCISION |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.5.2 - accordées aux associations |
| Identifiant unique : | 033-213304496-20210629-DG21_081-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 033-213304496-20210629-DG21_081-DE-1-1_0.xml | text/xml | 950 |
| Nom original : | | |
| DG21_081.pdf | application/pdf | 704426 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-033-213304496-20210629-DG21_081-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 704426 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 1 juillet 2021 à 10h23min01s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 1 juillet 2021 à 10h23min01s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 1 juillet 2021 à 10h23min03s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 1 juillet 2021 à 10h25min33s | Reçu par le MI le 2021-07-01 |